

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2024**

L'an 2024, le 12 février à 20 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 6 février 2024, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert JOLLIET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Étaient présents : Hubert JOLLIET, Marc SEVIN, Nadine JOVENIAUX, Catherine LEGRAND, Christophe BAZILLE, Claude GAGNEPAIN, Marie-Noëlle DEFORGES, Brigitte BLAIN, Jean-Marc RIQUET, Sophie TILLAY, Stéphanie GAUTHIER, Emmanuelle TICOT, Vanessa FURET, Yoann ROBIN, Augustin-Marie CAUCHOIS, Jean-Luc CHARRON, Dominique LORCET, Béatrice PRÉVOST

Pouvoirs : 5

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023.

2024-001 – Enedis : autorisation de signature de la convention de servitude sur les parcelles cadastrées E n° 110 et P n° 92

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ladite convention par acte notarié, ainsi que ledit acte à recevoir par l'un des notaires de la société « HUMANOT », société d'exercice libéral à responsabilité limitée, titulaire d'un office notarial à Chécy (Loiret).

2024-002 – LogemLoiret : autorisation de signature de la convention de gestion en flux de logements sociaux 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion en flux de logements sociaux 2024 passée avec LogemLoiret, et tout autre document se rapportant à ce dossier.

2024-003 – Subvention exceptionnelle à une personne de droit privé

A la majorité (13 voix pour – 5 abstentions : Augustin-Marie Cauchois, Christophe Bazille, Marie-Noëlle Deforges, Yoann Robin, Emmanuelle Ticot), le Conseil Municipal **attribue** une subvention de 150 euros à Monsieur Pierre SEVAULT, pour sa participation au rallye humanitaire 4L Trophy édition 2024.

2024-004 – Admissions en non-valeur des créances de faible montant

A l'unanimité, le Conseil Municipal **délègue** à Monsieur le Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 euros ; **dit** que cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

2024-005 – Fixation des frais imputables à l'article 623 « Fêtes et cérémonies »

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** la prise d'une délibération de principe autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses à l'article 623 « Fêtes et cérémonies », à savoir : - événements : vœux du Maire ; cérémonie du 19 mars ; cérémonie du 8 mai ; cérémonie du 18 juin ; fête nationale ; cérémonie du 11 novembre ; cérémonie du 5 décembre ; cérémonies d'inaugurations ; repas du personnel ; Octobre rose ; Téléthon ; Sainte Barbe ; Noël ; événements sportifs ; repas de travail ; retraites, décès, naissances et mariages d'élus, d'agents ou de personnalités locales ; vernissages ; repas des anciens ; remises de médailles du travail ; - catégories de dépenses en lien avec les événements listés dans cette délibération : fournitures d'alimentation ; fleurs et gerbes ; fournitures décoratives ; cadeaux liés à l'évènement ; sécurité liée à l'évènement ; **affecte** les dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

Fait à Chevilly, le 13 février 2024

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc RIQUET**

**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

